

Le Sabot de Vénus

N°29 - décembre 2008

La revue du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons



CONSERVATOIRE
DES SITES NATURELS
BOURGUIGNONS



C. Andriot - CSNB



Rencontres de Territoires Creusot Montceau

Sommaire

Éditorial

3 - Éditorial

4 - Site Natura 2000 des étangs à Cistude d'Europe du Charolais

Au Nord-Est du Charolais vit une petite tortue qui fait l'objet de toutes les attentions.

6 - Pour une offre de découverte du patrimoine naturel bourguignon

De nombreux acteurs de la protection de la nature ont, dans un but de sensibilisation du public, aménagé des sentiers de découverte des milieux naturels. Le Conservatoire et Alterre ont mis leurs compétences en commun afin de développer un réseau régional labellisé de ces outils.

8 - Les prairies sèches siliceuses des collines du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan s'engage avec les agriculteurs de son territoire pour une conservation de ces milieux remarquables.

9 - Les anoues de Bourgogne

Après les urodèles, présentés dans notre précédent numéro, nous vous proposons de découvrir cette fois un dossier consacré à l'autre ordre des amphibiens : les anoues.

13 - Programme Réseaux mares de Bourgogne

Les mares, en apparence insignifiantes, sont pourtant des réservoirs de biodiversité aux nombreuses fonctions écologiques, pédagogiques et historiques. Le programme Réseaux Mares de Bourgogne a pour but de mobiliser de nombreux acteurs autour de la connaissance et de la préservation de ces milieux.

14 - Du Plan Énergie Climat Bourgogne vers le plan Climat Bourgogne

La Région Bourgogne propose un plan climat pour lutter contre le changement climatique.

16 - La biodiversité : un jardin de curé

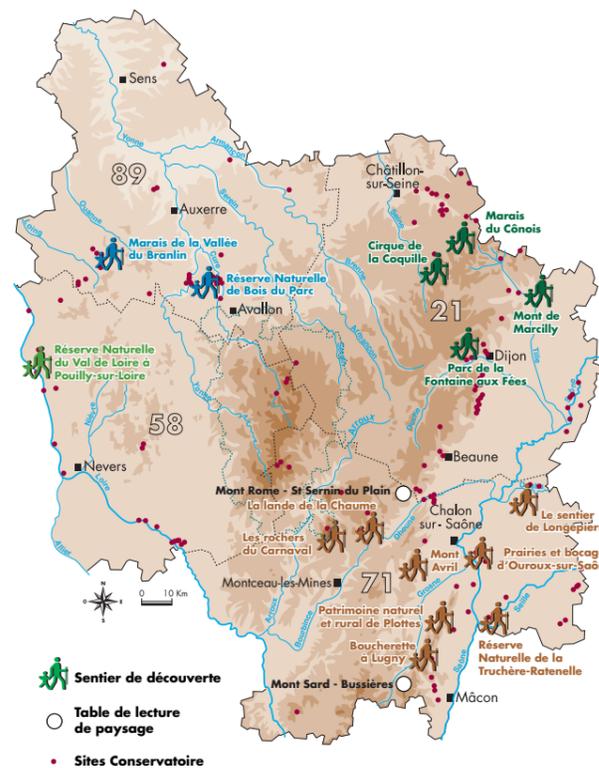
Un jardin qui mélange fleurs, légumes et fruits et ouvre ses portes aux auxiliaires.

18 - Brèves de nature

Retrouvez l'actualité naturaliste régionale et nationale.

Les sites du Conservatoire

152 sites 4880 hectares



Les dépliants - guides des sentiers sont disponibles au Conservatoire et sur notre site internet

L'actualité du Conservatoire est aussi sur internet : www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr



A dhérents, administrateurs, bénévoles, sympathisants, partenaires, écocitoyens, meilleurs vœux pour 2009 !

Comme chaque année à cette période, nous essayons tous de prendre un moment pour réfléchir sur nos bonnes intentions de la nouvelle année qui démarre et de faire un point sur l'année 2008 qui s'est terminée. Chacun a besoin de ces réflexions pour se remobiliser. Pour le Conservatoire, je retiendrai **deux points forts pour 2008** dont un pour la **gouvernance de la structure**, en effet, après nos changements de statuts en novembre 2007 et l'ouverture du Conseil d'Administration à nos partenaires, l'année 2008 a été marquée par des rencontres, des échanges et des engagements qui ont donné lieu au 1^{er} CA réunissant les quatre collèges en novembre dernier. Gageons que cette volonté de gouvernance commune se traduise par des faits ! ; et l'autre point concerne la **finalisation de notre projet conservatoire** avec une réorganisation des équipes pour bien se recentrer sur nos cœurs de métier : **La gestion et la préservation du patrimoine naturel bourguignon**. Ce nouveau fonctionnement s'organise à travers deux pôles : le pôle gestion de sites et le pôle réseaux et territoires.

2009 ; Fort de nos travaux avec nos partenaires et notamment avec la Direction Régionale de l'Environnement et la Région Bourgogne, et tous ceux qui « mouillent leur chemise » avec nous, que je souhaite remercier pour leurs soutiens au quotidien.

Les grands axes sont la continuité de nos actions engagées en 2008 :

Le pôle réseaux et territoires :

- Le programme « Réseaux mares de Bourgogne » ;
- La base de données sur les sites « protégés » en Bourgogne, base complémentaire avec la Bourgogne Base Fauna de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et la Base Flora du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien ;
- Le réseau sites naturels équipés en partenariat avec Alterre ;
- Le lancement de nouveaux projets (refonte de notre site internet, Réseaux Corridors Calcaires, ...)

Le pôle gestion de sites :

- La poursuite de la gestion de nos 152 sites dont 3 Réserves Naturelles Nationales ;
- La réactualisation de plans de gestion et de conventions de partenariat ;
- Le Réseau des conservateurs bénévoles qui sera officiellement lancé début 2009 avec la volonté de développer la dynamique « Conservatoire » autour des bénévoles comme relais local de l'action conservatoire ;

Et bien évidemment la poursuite au quotidien de faire connaître notre nature avec notamment des actions phares : le **programme de chantiers nature** qui comme l'année dernière a été réalisé avec le Parc naturel régional du Morvan ; et le **programme des visites guidées** assurées pour la grande majorité par nos bénévoles (que nous remercions) avec cette année de nouveaux sites proposés à la visite (la carrière de Verzé, les pelouses de Plottes, les gâtnes de Treigny) et de nouvelles approches thématiques (ethnobotanique pour découvrir les usages anciens des arbres, arbustes et plantes, batracologie...) des promesses de visites riches en connaissances et échanges.

Une date importante dans la vie de l'Association sera le samedi 16 mai 2009, date de notre prochaine **Assemblée générale** qui se tiendra encore dans un haut lieu du patrimoine bourguignon **BIBRACTE** au cœur du Morvan. Réservez votre week-end !

Notre association agit et plus que jamais, elle veut développer des partenariats vrais et solides. Il est grand temps enfin de travailler ensemble pour que « Tous ensemble, nous préservons la nature en Bourgogne » et pour que le slogan « Développement durable » prenne tout son sens car l'environnement a tendance à être oublié en ces temps de crise !

• Daniel SIRUGUE

Président du Conservatoire



S. Gomez - CSNB



S. Gomez - CSNB

Habitat typique de la Cistude d'Europe

Site Natura 2000 des étangs à Cistude d'Europe du Charolais

QUATRE étangs au Nord-Est du Charolais hébergent la très discrète Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue reconnue d'intérêt communautaire, mais aussi un cortège d'espèces floristiques et faunistiques remarquables et protégées. Le document d'objectifs qui sera élaboré en 2009 permettra de mettre en œuvre une gestion adaptée à la conservation de cette espèce.



La Cistude d'Europe...

Espèce classée vulnérable en France, cette petite tortue d'eau douce a une espérance de vie comprise entre 40 et 60 ans. Après avoir hiberné, elle sort de sa torpeur au mois de mars. Sa première activité est d'aller se chauffer au soleil pour atteindre une température corporelle optimale (20-25°C). Celle-ci lui permet d'aller se nourrir de divers mollusques et insectes aquatiques dans la végétation à myriophylles et nénuphars, mais aussi dans les roselières.

Les mâles (maturité sexuelle : 8-15 ans) commencent dès la sortie de l'hiver à chercher les

femelles (maturité sexuelle : 10-18 ans) pour l'accouplement. En réalité, les femelles ne sont réceptives qu'en mai lorsque la température leur permet de déclencher l'ovulation.

Au cours des mois de mai à juillet, les femelles pondent sur un sol calorifuge dégagé de végétation. La capacité de la terre à garder la chaleur est essentielle. Outre l'aspect génétique, la température moyenne pendant l'incubation (2-4 mois) va orienter le sexe des jeunes tortues. En dessous de 28°C en moyenne, la ponte va engendrer des individus mâles tandis qu'au dessus de 29°C ce sera des femelles. Pendant la phase d'incubation, la mortalité est conséquente, les nids sont souvent détruits par de petits carnivores terrestres tels que le renard et la fouine.

Après l'éclosion, (en automne principalement) les nouveaux-nés se dirigent dans la végétation aquatique pour se protéger de leurs prédateurs (héron, brochet). Certains auteurs estiment à 1 chance sur 100 les probabilités d'un jeune d'atteindre l'âge adulte.

Au mois d'octobre, lorsque l'eau descend à une température inférieure à 14°C, les tortues se dirigent dans la végétation dense des bords de rivière ou d'étangs et s'enfouissent dans la vase pour l'hiver. Le passage de la mauvaise saison est la phase délicate de leur cycle annuel. Une perturbation majeure de leur environnement hivernal peut entraîner un choc thermique et conduire à la mort des individus.

De nouvelles connaissances sur les étangs pour la conservation de l'espèce

En 2008, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun avec la participation technique de l'association Lo Parvi (Isère) et du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie ont réalisé un diagnostic d'une population sur un étang de 10 ha du site Natura 2000. L'étude a également permis la découverte d'un site de ponte qui concentre des nids de plusieurs femelles. Les objectifs de cette étude étaient de localiser les secteurs favorables d'insolation de la Cistude d'Europe, de localiser des sites de ponte, d'avoir une estimation de la

population et de se familiariser avec la technique de capture. 5 individus dont 2 mâles, 2 femelles et un mâle immature ont été capturés et marqués au cours de 3 semaines cumulées de capture.

Les autres richesses des étangs

Le site Natura 2000 des étangs à Cistude d'Europe du Charolais recèle d'autres merveilles. En effet, en plus d'une faune remarquable (Héron pourpré, Pie grièche à tête rousse), le site compte une flore peu commune qui mérite que l'on s'y attarde. Constitués de ceintures de végétation et de queues d'étangs végétalisées, les étangs bénéficient d'une flore rare ou protégée au niveau national et/ou régional. Parmi les espèces protégées, on peut évoquer la présence de la Gratiolle officinale, plante des groupements de hautes herbes émergées, du Myriophylle à feuilles alternes, puis divers potamots, notamment le Potamot à feuilles de renouée.

Ces espèces végétales sont constitutives des différents habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site. Les formations végétales inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats sont au

nombre de 8, chiffre conséquent pour ce site Natura 2000 de 313 hectares.

Ces habitats ont en commun d'être tous liés aux milieux humides : bas marais acidoclines, aulnaie-frênaie, mégaphorbiaie, chênaie à molinie bleue et formations aquatiques à nénuphars et potamots.

La Cistude d'Europe joue sur cet espace, ce qu'il est convenu d'appeler, le rôle d'espèce parapluie. En effet, la plupart des habitats d'intérêt communautaire sont autant d'habitats de l'espèce. Conserver la Cistude d'Europe équivaut à conserver la faune et la flore locales des étangs nécessaires à sa survie.

Les perspectives

Situé dans le paysage bocager de la Saône-et-Loire, le site Natura 2000 semble recevoir un accueil favorable. Très attachée à son territoire, la population locale est intéressée et sensible à cette tortue emblématique.

Le 13 octobre 2008, s'est tenu le premier comité de pilotage. L'élaboration du document d'objectifs a été confiée au Conservatoire des Sites Naturels

Bourguignons en partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Le document d'objectifs sera réalisé au cours de l'année 2009. Un deuxième comité de pilotage est d'ailleurs prévu au cours du premier trimestre 2009. Il y sera présenté le patrimoine naturel et les activités socio-économiques présents sur le site. Au cours de cette année, les objectifs et mesures de gestion seront définis conjointement avec l'ensemble des acteurs locaux. Dans l'esprit de Natura 2000, ils contribueront notamment au maintien et/ou à l'obtention d'un bon état de conservation de la Cistude d'Europe et de ses habitats. Il pourra par exemple être proposé une étude complémentaire ciblée sur les corridors biologiques qu'empruntent les cistudes au sein de la zone Natura 2000 et ainsi adapter au mieux les mesures de conservation aux exigences de l'espèce.

Cette année sera aussi le lancement d'un plan national de restauration pour la Cistude d'Europe par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Ce plan sera décliné au niveau régional. L'année 2009 sera celle de la Cistude d'Europe en Bourgogne.

• Luc CAPON
Stagiaire Master II
au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons



L'étang de Pierre Poulain sur la commune de Pouilloux



L. Capon

Marquage de la carapace d'une Cistude pour le suivi de population





Le Bec d'Allier (58)



Les mardelles à Premery(58)

Pour une offre de découverte du patrimoine naturel bourguignon

DEPUIS plusieurs années, les acteurs de la protection de la nature mettent en œuvre des actions de sensibilisation à la connaissance et la préservation du patrimoine naturel. C'est ainsi qu'à l'initiative de chacune de ces structures : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Parc naturel régional du Morvan, Office National des Forêts, Conseil Général de la Nièvre, Fédération Régionale de la Chasse, Centre Régional de la Propriété Forestière, Ligue pour la Protection des Oiseaux - Yonne, certaines communes..., de nombreux sentiers de découverte ont vu le jour en Bourgogne.

L'idée de développer une offre cohérente de tourisme nature en Bourgogne est rapidement apparue et plusieurs études ont permis de définir plus précisément les attentes des gestionnaires, des professionnels du tourisme, des élus et du public en matière de sites équipés pour la découverte du patrimoine naturel bourguignon.

En 2008, le Conservatoire et Alterre (Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable) ont décidé de regrouper leurs compétences et leurs connaissances pour développer un réseau régional « labellisé », dont les objectifs sont multiples :

- Sélectionner un ensemble de sites naturels équipés et d'itinéraires de découverte représentatifs de la diversité biologique bourguignonne
- Proposer une offre de « découverte nature » réfléchi aux échelles régionale et locale

- Faire connaître au grand public ces sites et itinéraires de découverte remarquables
- Initier une dynamique de réseau entre gestionnaires et créer une émulation quant à la qualité et au niveau d'équipement des sites

La mise en place de ce réseau s'est appuyée sur un comité de pilotage constitué du Conseil Régional de Bourgogne, de l'État, des Conseils Généraux, des professionnels du tourisme et de quelques structures « aménageurs » de sites. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un bilan des sentiers existants sur le territoire bourguignon qui a nécessité l'envoi de près d'une centaine de questionnaires aux différentes structures ayant équipé des sites
- La sélection des sites, effectuée selon une méthode validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le comité de

pilotage du projet. Des critères tels que la richesse naturelle du site, la prise en compte de la sensibilité des milieux et espèces présents mais aussi la valorisation du site au niveau local sont parties intégrantes de cette méthode de sélection.

- La création de différents outils d'identification du réseau, que sont notamment le nom et le logo du réseau. Un dépliant de promotion sera aussi réalisé au printemps permettant entre autre la localisation de l'ensemble des sites du réseau.

Ainsi, le travail partenarial mis en œuvre en 2008, permet de proposer en ce début d'année 2009, une liste de 32 sites pressentis pour appartenir prochainement au réseau régional des sites équipés pour la découverte du patrimoine naturel bourguignon. Cette appartenance sera officialisée lors d'une journée d'inauguration du réseau au printemps prochain. Durant celle-ci, les gestionnaires signeront la charte du réseau regroupant différents principes d'engagement. Ce sera également l'occasion pour le public de découvrir les différents sites de ce réseau.

Rendez-vous au printemps prochain !

• Cécile FOREST
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Pierre TERRIER



regroupant sous une même appellation les sites présentant un grand intérêt écologique, nous souhaitons promouvoir l'accueil de

Quelles sont les motivations de la Région à s'investir dans la constitution de ce réseau « labellisé » de sites naturels équipés? Quelles perspectives envisagez-vous ? La Bourgogne a un atout : détenir plus de 100 sites protégés. En

Conseiller régional délégué à l'environnement, au plan climat et aux énergies

nos concitoyens et ainsi mieux faire connaître et comprendre les enjeux propres à chaque lieu. Parmi les 32 sites qualifiés, le Conseil Régional va soutenir le financement des équipements nécessaires visant à mieux accueillir, mieux comprendre et mieux faire connaître.

Qu'apporte, selon vous, le partenariat entre le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et Alterre Bourgogne pour la constitution de ce réseau ?

Le Conservatoire assure la gestion de la majorité des sites protégés.

Alterre est le fédérateur de tous les acteurs concernés. L'alliance des deux permettra de franchir une étape dans la connaissance et la valorisation de notre patrimoine naturel.

Plus globalement, quelle est la place de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation du public dans la politique de la Région?

Il s'agit de l'une des priorités du Plan Climat que nous avons adopté en 2007. Notre ambition est de passer de l'information consacrée à l'environnement à celle plus vaste du développement durable. La démarche en faveur des sites équipés s'inscrit dans cet objectif.

Sites pressentis pour appartenir au Réseau régional des sites naturels équipés

Liste provisoire en cours de validation par les gestionnaires.

Côte-d'Or

- 1 Le parc de la Fontaine aux Fées (CSNB)
- 2 Le mont de Marilly-sur-Tille (CSNB)
- 3 Le sentier des Roches (ONF)*
- 4 Le cirque de la Coquille (CSNB)
- 5 La combe des Essarts (Commune de Curtil-Saint-Seine)
- 6 Le sentier de découverte de la forêt de Fontenay (Commune de Marmagne et CRPF)
- 7 Le sentier de la Madone (ONF)*
- 8 Le marais du Cinois (CSNB)

Nièvre

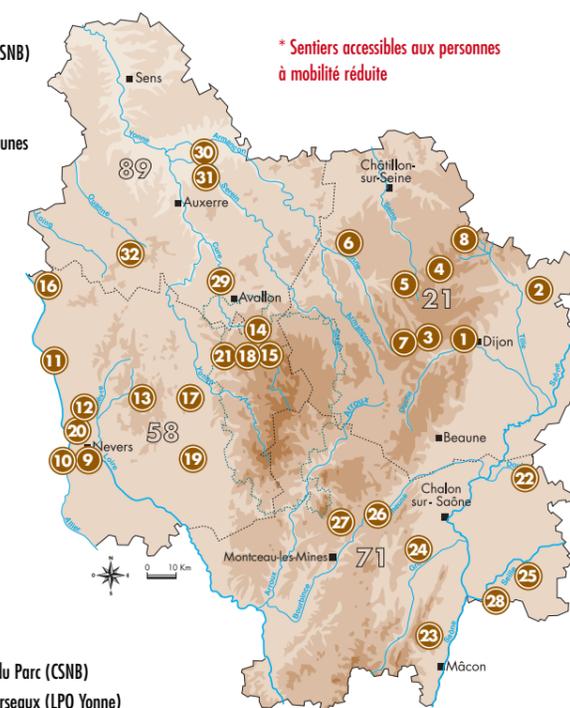
- 9 Le sentier du Ver vert (Ville de Nevers)*
- 10 Le bec d'Allier (CG58)
- 11 Les sentiers du milieu de Loire (Commune de Pouilly-sur-Loire et CSNB)
- 12 Le coteau du Chaumoisi (CG58)
- 13 Les mardelles de Premery (ONF)
- 14 Le domaine des Grands prés (CG58)*
- 15 L'étang Taureau (PnrM)
- 16 L'étang de Marvy (Fédération départementale de la chasse 58)
- 17 L'étang de Vaux (CG58)
- 18 Le sentier de découverte forestière de Saint-Brissson (Commune de Saint-Brissson et CRPF)
- 19 La fontaine de Chamont (CG58)
- 20 Le domaine de la Beuve (CG58)*
- 21 Les prairies paratourbeuses de Montour (PnrM)

Saône-et-Loire

- 22 A la découverte de la Basse vallée du Doubs (CSNB)
- 23 La Boucherette de Lugny (CSNB)
- 24 Le mont Avril (CSNB)
- 25 Les prés de Menetrevuil (Communauté de communes de Montpont-en-Bresse)
- 26 La lande de la Chaume (CSNB)
- 27 Les rochers du Carnaval (CSNB)
- 28 La Réserve Naturelle Nationale de la Truchère-Ratenelle (CSNB)

Yonne

- 29 La Réserve Naturelle Nationale de Bois du Parc (CSNB)
- 30 La Réserve ornithologique de Bas-Rebourseaux (LPO Yonne)
- 31 La forêt domaniale de Pontigny (ONF)
- 32 Les marais de la vallée du Branlin (Commune de Saints-en-Puisaye et CSNB)



Visite guidée sur le site naturel d'Uchon

Hugues DOLLAT



Quelles sont les motivations de l'Etat à s'investir dans la constitution de ce réseau « labellisé » de sites naturels équipés? Quelles perspectives envisagez-vous ? Service déconcentré auprès du Préfet de région du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) anime les politiques de l'Etat en faveur de la protection de la biodiversité, en particulier au sein des 4 Réserves Naturelles Nationales et des 66 sites Natura 2000 présents en Bourgogne. Elle soutient de nombreux gestion-

Directeur de la Direction régionale de l'Environnement de Bourgogne

naires d'espaces naturels, bien souvent dotés d'aménagements pour le public, qui trouveront dans ce réseau une reconnaissance et une valorisation de leur action.

Ce réseau doit constituer une large vitrine de la diversité des milieux naturels bourguignons, depuis les plus emblématiques jusqu'aux plus insoupçonnés, tels les marais tufeux du Châtillonnais, sans négliger les milieux dits ordinaires, comme le bocage. Sa plus-value réside aussi dans l'intégration de la sensibilité des milieux et des espèces qui est trop souvent méconnue ou peu prise en compte, celle-ci sera nécessairement analysée avant tout aménagement.

Qu'apporte, selon vous, le partenariat entre le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et Alterre Bourgogne pour la constitution de ce réseau ?

Je ne peux qu'être satisfait de voir se construire une culture commune des sites naturels aménagés dans un cadre annonciateur d'une culture partenariale toujours plus étendue. Alterre, nouveau venu, dans le domaine de la biodiversité et le Conservatoire, aux compétences reconnues, se complètent parfaitement pour créer un réseau avec l'ensemble des gestionnaires d'espaces ouverts au public.

Plus globalement, quelle est la place de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation du public dans la politique de l'Etat?

La stratégie nationale du développement durable met en avant l'éducation et la formation des citoyens, pour que ceux-ci deviennent des acteurs pleinement investis dans le développement durable. La DIREN y contribue notamment à travers le soutien au dispositif SFFERE, porté par Alterre Bourgogne, qui permet une synergie d'actions entre les différents acteurs de l'éducation à l'environnement. La biodiversité est une thématique importante, à laquelle le développement d'un réseau de sites labellisés offre un support pédagogique de premier choix.

Prairie sèche à Chissey-en-Morvan

M. Stallegger

Les prairies sèches siliceuses des collines du Morvan

LES marges granitiques des collines du Morvan comptent de vastes surfaces de prairies sèches siliceuses abritant une flore remarquable et originale. Ce sont des prairies délicates à exploiter par les agriculteurs avec une période de végétation très réduite et des sols très pauvres. Souvent délaissées, elles ont tendance à s'enfricher ou à l'inverse à être intensifiées dans l'espoir de meilleurs rendements agronomiques.

Une meilleure connaissance de ces prairies

En 2007, le Parc naturel régional du Morvan et la délégation Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ont engagé un travail de caractérisation de ces prairies sèches siliceuses qui étaient jusqu'à présent mal connues. Ce travail a permis de cerner l'étendue de ces prairies, d'appréhender leur diversité à l'échelle du Morvan et les pratiques agricoles les plus courantes. Parallèlement, le Parc du Morvan a participé avec d'autres Parcs naturels régionaux et leur Fédération et l'INRA d'Avignon à la construction de l'engagement "Herbe 07" des nouvelles Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) développées au niveau national. Cet engagement, inspiré du programme allemand MEKA, permet de travailler sur de nouvelles bases pour la préservation des prairies en s'appuyant sur un résultat floristique à obtenir ou à maintenir et non sur une obligation de moyens comme c'est le cas traditionnellement pour les autres engagements des MAET.

Formation botanique sur une prairie



Le Parc, en partenariat avec les quatre Chambres d'agriculture bourguignonnes, des agriculteurs motivés et l'appui expert du CBNBP a élaboré une liste de vingt et une plantes caractéristiques de ces prairies. Les prairies engagées doivent abriter au moins quatre plantes de la liste sur chacun des trois tiers de la plus grande diagonale de la parcelle. Ce sont des plantes caractéristiques, pas systématiquement rares et ne pouvant pas prêter à confusion avec des espèces pouvant indiquer un mauvais état de la prairie.

Un engagement fort des agriculteurs

Portant essentiellement sur des prairies situées en dehors des sites Natura 2000, le dossier a toutefois été accepté lors de la Commission Régionale Agri-Environnementale. L'engagement a été complété par une obligation de broyage des refus et des ligneux, pour lutter contre l'enfrichement. Les engagements portent sur cinq ans et sont rémunérés à hauteur de 182 euros/ha/an, cofinancés par l'État et l'Europe.

Trente-huit agriculteurs ont été volontaires pour s'engager dès le 15 mai 2008 et 1033 ha de prairies ont été contractualisés.

Chaque contrat a fait l'objet d'une expertise sur le terrain des parcelles à engager par le Parc, garantissant ainsi la présence des plantes et l'intérêt des prairies. Cette expertise, réalisée en présence des agriculteurs a aussi été un moment d'échange et de sensibilisation aux enjeux environnementaux de ces prairies. Elle a aussi permis une initiation à la reconnaissance des plantes de la liste pour permettre aux agriculteurs de s'autocontrôler, s'ils le souhaitent. La mesure invite donc les agriculteurs à s'intéresser à ce qui pousse dans leurs prairies et aux pratiques qui peuvent modifier la flore remarquable.

Le Parc a également organisé en juin dernier deux



Une prairie sèche fleurie

M. Stallegger

sessions de formation sur le terrain, une pour les agriculteurs et une pour les contrôleurs de la mesure et les services instructeurs (CNASEA, AUP, DDAF, DIREN, DRAF).

Cette mesure responsabilise et valorise les agriculteurs et elle permet aussi de laisser s'exprimer une diversité de pratiques extensives, source de biodiversité et une liberté d'adaptation aux contraintes climatiques déterminantes pour l'exploitation de ces prairies.

Les agriculteurs volontaires pour s'engager dans la mesure en 2009 sont nombreux et des surfaces équivalentes devraient pouvoir être contractualisées, sous réserve de l'obtention des crédits.

• Isabelle CIVETTE
Chargée de mission Espaces naturels remarquables
Parc naturel régional du Morvan
58230 Saint-Brissson
Tél. 03 86 78 79 00
www.parcumorvan.org

Le Sabot de Vénus n°29

La classe des amphibiens est divisée en deux ordres : les anoures (crapauds, grenouilles et rainettes) et les urodèles (salamandre et tritons, présentés dans le numéro précédent). En Bourgogne onze espèces d'anoures sont représentées et toutes sont protégées à l'exception de la Grenouille verte et de la Grenouille rousse.

Ces espèces mènent une double vie terrestre et aquatique. En effet, elles passent la totalité du stade larvaire dans l'eau. Elles sont donc particulièrement menacées par les bouleversements ou destructions de leurs habitats et par la pollution des eaux.

Les anoures de Bourgogne

L'appellation Grenouilles rouges regroupe la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*). On ne peut les différencier que par le chant ou tenues en main.

S. Gomez - CSNB

Les Grenouilles rouges



S. Gomez - CSNB

Ce groupe compte la Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*), la Grenouille de Lessona (*Rana lessonae*) et la Grenouille verte (*Rana esculenta*). L'identification est peu aisée pour ce groupe.

Les Grenouilles vertes

De l'œuf...



D. Sirugue



D. Sirugue



N. Varanguin

...au crapaud



D. Sirugue

Retrouvez l'actualité de la nature en Bourgogne sur www.bourgogne-nature.fr

BOURGOGNE
NATURE



Le **Crapaud sonneur à ventre jaune** fréquente les mares et les ornières du bocage et de la forêt. Il est peu commun en Bourgogne et menacé par le comblement des mares, le curage des fossés et le débardage forestier en période de reproduction.



Ce petit crapaud de 4 à 5 cm est très reconnaissable à sa pupille en forme de cœur mais surtout à son ventre jaune vif.



D. Sirugue

Le Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)



Ce petit crapaud nocturne très discret habite les sols meubles et sablonneux et les terrains humides à proximité des mares et des ruisseaux.

Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)

Cette grenouille arboricole est une espèce de bocage vivant dans la végétation haute à proximité des étangs et des mares.



La Rainette verte (*Hyla arborea*)

Le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Ce petit crapaud habite les vieux murs, les amas de pierres et les carrières. Le mâle porte les œufs jusqu'à l'éclosion.



Le Crapaud commun (*Bufo bufo*)



Le Crapaud calamite (*Bufo calamita*)

Le chant de ce crapaud nocturne peut s'entendre à plus d'un kilomètre.



Programme Réseaux Mares de Bourgogne

Agir ensemble pour la préservation des mares

FRÉQUENCE grenouille, sauvetage de batraciens, inventaires floristiques et faunistiques... nous avons abordé plusieurs fois, avec vous, le patrimoine naturel lié aux zones humides. En 2008, le Conservatoire et ses partenaires ont choisi de travailler ensemble à la préservation des mares en engageant le programme **Réseaux Mares de Bourgogne**.

Des réseaux de mares...

Souvent moins connues que bien d'autres zones humides (tourbière, marais, lacs, fleuves ...), les mares sont néanmoins des écosystèmes originaux à la frontière des mondes aquatiques et terrestres. Malgré leur petite taille, elles ont donc de nombreuses fonctions écologiques, pédagogiques et même historiques : elles jouent un rôle dans la régulation des crues et assurent une fonction de filtre épurateur de l'eau. Elles sont aussi des réservoirs de biodiversité et sont en lien étroit avec l'homme et ses usages...

Que d'intérêts pour ces petites mares ! D'autant plus si elles sont situées les unes à proximité des autres : elles interagissent, échangent et forment une entité à part entière : le chapelet de mares. Mares forestières, mares abreuvoirs ou même mares de villages, c'est la prise en compte de ces chapelets de mares qui permet de mieux préserver ces milieux naturels et leur biodiversité.

... et des réseaux d'acteurs

Milieux naturels sensibles, 50 à 70% des mares auraient disparu en France depuis les années 1950 par comblement, abandon, pollution. Face à ce constat, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, la Société d'histoire naturelle d'Autun, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien ont choisi d'unir leurs compétences et leurs connaissances pour travailler ensemble à la préservation des mares de Bourgogne. Porté en collaboration avec le Pôle-relais Mares et Mouillères de France, le programme **Réseaux Mares de Bourgogne** vise à améliorer les connaissances sur les mares en Bourgogne, à travailler à la préservation



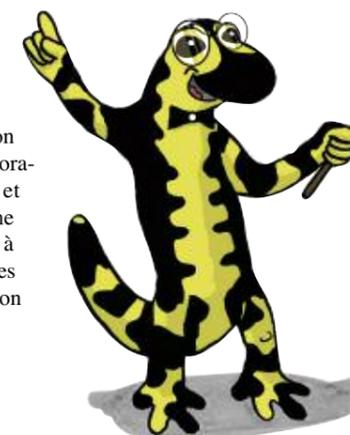
Triton crêté

des chapelets de mares et à sensibiliser les professionnels et le grand public à la protection de ces zones humides patrimoniales.

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Pour en savoir plus sur le Programme
Réseaux Mares de Bourgogne
www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr
www.bourgogne-nature.fr

Qu'est-ce
qu'une mare ?



C'est une étendue d'eau de faible profondeur dont toutes les couches aquatiques sont soumises à l'action du rayonnement solaire. Alimentée par les eaux de pluie, le ruissellement ou par les nappes phréatiques, elle peut être d'origine naturelle mais a le plus souvent été créée par l'homme. Selon la nature du sol, les conditions météorologiques mais aussi les usages qui en sont faits, elle peut parfois être temporaire. Le sol et la végétation présentent des caractéristiques qui témoignent de la présence d'eau au moins une partie de l'année.

Un lancement réussi pour le réseau

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs bourguignons, tant naturalistes que forestiers ou agriculteurs en faveur de cette initiative, une réunion de présentation du programme s'est tenue vendredi 12 décembre dernier à Pouilly-en-Auxois (21) en présence d'une trentaine de structures.

Après un discours introductif insistant sur l'importance de la mise en place d'un réseau d'acteurs dont l'objectif est bien de réunir les compétences de l'ensemble de structures qui agissent pour la préservation des mares "rien ne pourra se faire sans la participation de tous", le Président du Conservatoire, M. Daniel Sirugue a rappelé les enjeux que constituent les mares en terme de biodiversité. La parole fut ensuite donnée à M. Olivier Scher, représentant du Pôle Mares et Mouillères de France qui a félicité le Conservatoire pour cette initiative et souligné l'importance de l'aspect partenarial de ce programme. Il a par ailleurs évoqué quelques exemples d'actions similaires menées en France et présenté le rôle du pôle comme structure ressource.

La réunion s'est poursuivie autour de la présentation des actions 2008 (Cf Cœurs de Sabot n°3 et 4) et des perspectives pour l'année 2009. Lors de cette matinée de travail, le Conservatoire a aussi diffusé les outils de communication : la plaquette de présentation et le premier numéro de la lettre de liaison « Au fond de la mare ».



O. Girard

Climat et biodiversité : vers une Bourgogne éco-citoyenne et responsable

Le Conseil régional de Bourgogne, afin de garantir la qualité de vie des générations actuelles et futures, a décidé de prendre toute sa part dans la mobilisation pour le respect de l'environnement et pour le développement durable. Le budget y étant consacré a ainsi été multiplié par cinq depuis 2004 et celui attribué aux énergies renouvelables par plus de dix !

Un investissement financier important

En février 2007, le Conseil régional de Bourgogne fut l'un des premiers à adopter un plan énergie-climat, avec trois priorités majeures :

- développer la sobriété énergétique,
- favoriser les mutations vers de nouvelles sources d'énergie,
- former, informer et sensibiliser nos concitoyens afin d'opérer les changements culturels nécessaires.

Ce plan mobilise, sur 7 ans, des moyens financiers sans précédent afin de relever le défi énergétique et climatique : 140 millions d'euros de la Région, auxquels s'ajoutent 20 millions de l'ADEME et 30 millions de l'Union européenne !

C'est, dans le cadre de ce plan notamment, que le Conseil régional de Bourgogne a mis en œuvre le prêt à taux 0 destiné aux particuliers pour isoler leurs logements (construits avant 1982) ainsi que l'appel à projets basse énergie visant à la fois les particuliers, les entreprises, les bailleurs sociaux et les collectivités. 46 projets ont d'ores-et-déjà bénéficié de ce dispositif, ce qui représente une surface de 61 000 m² neufs et réhabilités. Totalisant dorénavant à elle seule plus de la moitié des bâtiments à basse consommation énergétique de toute la France, la Région Bourgogne apparaît véritablement comme pionnière en la matière. Autant d'actions volontaristes et innovantes qui ont permis au président du Conseil régional de Bourgogne, François Patriat, d'être récompensé au mois de décembre dernier par la Marianne d'Or de l'Environnement et du Développement durable, un prix destiné à placer les projecteurs sur les meilleures initiatives des collectivités de l'Hexagone.



La Région intervient pour la préservation des milieux humides.

Vers un plan climat

En juin dernier, le Conseil régional de Bourgogne a décidé de faire évoluer son plan énergie-climat vers un plan Climat plus global, intégrant, outre la problématique de l'eau, celle de la biodiversité. Autant l'enjeu du réchauffement climatique bénéficie maintenant d'une prise de conscience, autant celui de ses conséquences sur les espèces et leurs habitats est encore trop minoré. Pourtant nous assistons à une dégradation des écosystèmes naturels par les activités humaines à un rythme jamais atteint dans l'histoire de l'humanité. La France occupe le 4^e rang mondial des pays menacés par ce phénomène... et la Bourgogne n'est naturellement pas épargnée.

Une richesse écologique à préserver

Face à cet enjeu de taille, le Conseil régional de Bourgogne a décidé d'agir. La Bourgogne présente une richesse intrinsèque de milieux naturels remarquables ou simplement ordinaires. Dans la perspective d'une modification des conditions climatiques, il est indispensable de gérer, restaurer ou maintenir un bon état de conservation des habitats naturels encore présents aujourd'hui. L'objectif est de conserver à ces milieux tout leur potentiel d'auto-adaptation en préservant au maximum leurs fonctionnalités écologiques.

Les interventions doivent porter à la fois sur les espaces naturels remarquables mais également sur ce qu'il est convenu d'appeler la nature ordinaire, à l'instar du bocage et des vergers conservatoires.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil régional de Bourgogne a non seulement pris la compétence Réserves naturelles régionales mais aussi s'est engagé à soutenir les actions de gestion et de restauration de sites naturels remarquables par l'intermédiaire des Contrats Bourgogne Nature. Déjà 54 de ces contrats touchant tous les milieux (forêts, pelouses, prairies, tourbières, marais...) ont été signés dans les 4 départements avec le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, l'ONF, mais aussi des collectivités locales, des fédérations de chasse ou encore le Parc naturel régional du Morvan.

La collectivité régionale a aussi décidé de poursuivre et d'approfondir les connaissances des enjeux généraux de la biodiversité ainsi que des conditions de déploiement des corridors écologiques pour assurer une continuité de milieux non artificialisés permettant aux espèces de se déplacer. Sans oublier de faire connaître les sites, de mieux accueillir le grand public sur ces sites remarquables, de mieux informer et de mieux former les acteurs...

Une politique globale destinée à bâtir une Bourgogne écologique, responsable et citoyenne...

• Conseil régional de Bourgogne
17, Bd de la Trémouille - 21000 Dijon
Tél. 03 80 44 33 00
www.cr-bourgogne.fr



Un paysage de bocage

A. Desbrosse

Les appels à projets bocage

Face à la disparition progressive des haies, le Conseil régional a lancé, en 2005, un plan de sauvegarde du bocage. Il soutient notamment des projets de plantation et de restauration de haies.

Ces appels à projets concernent à la fois les collectivités, les particuliers, les associations, les agriculteurs, les sociétés agricoles et lycées agricoles, les coopératives agricoles et CUMA, ainsi que les chambres consulaires (chambre d'agriculture).

Un linéaire de plus de 220 Km de haies a déjà été planté, ou est en cours, sur la région.



Le développement durable au Conseil Général de la Nièvre

En 2004, l'Assemblée départementale a souhaité que les principes du développement durable soient progressivement pris en compte dans les actions de la collectivité départementale. Trois orientations ont été décidées :

- faire du Conseil Général une collectivité exemplaire,
- faire évoluer les programmes d'aides en prenant en compte le développement durable,
- vulgariser ce concept auprès des nivernais.

Les actions destinées à rendre la collectivité exemplaire sont des actions tournées vers l'interne. A ce titre, de nombreux efforts ont été faits sur l'équipement des bâtiments, sur le tri des déchets et sur l'achat de véhicules GNV et électriques.

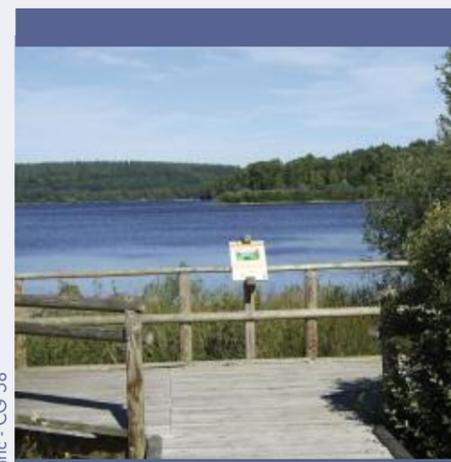
S'agissant des aides du Conseil Général, une évolution conséquente a eu lieu en 2008 puisque les aides en faveur du tourisme, de l'agriculture, des déchets, de l'eau, de l'habitat et du développe-

ment local ont été révisées afin d'introduire des critères de développement durable.

Enfin, le Conseil Général participe tous les ans à la semaine du développement durable en mettant en place des actions afin de sensibiliser d'une part, les agents du Conseil Général et, d'autre part, le grand public.

La réflexion sur les aides du Conseil Général se poursuit naturellement en 2009 afin d'intégrer des critères de développement durable dans d'autres politiques.

Conseil Général de la Nièvre
Rue de la Préfecture - 58039 Nevers cedex
Tel. 03.86.60.67.00 - www.cg58.fr



F. Alric - CG 58

Le domaine des Grands près à Saint Agnan

Plan Départemental de Lutte Contre le Changement Climatique de Saône-et-Loire

Conscient de la nécessité de s'impliquer dans cette démarche, le Département de Saône-et-Loire a développé, dès 2004, un soutien technique et financier, aux différents acteurs s'inscrivant dans une démarche d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, en créant un Fonds Départemental de Maîtrise de l'Énergie (FDME) en partenariat et cohérence avec l'ADEME et la Région Bourgogne.

En 2008, le Département a souhaité renforcer son engagement en matière de développement durable. L'Assemblée départementale a donc décidé de créer et de mettre en œuvre, un « Plan Départemental de Lutte Contre le Changement Climatique de Saône-et-Loire ».

Ce programme se décline selon deux orientations majeures :

- la mobilisation du Conseil général, en tant que maître d'ouvrage en intégrant systématiquement la problématique de la maîtrise de l'énergie et en faisant appel aux énergies renouvelables lorsque cela s'avère pertinent (bâtiments, transports...),
- l'accompagnement par le Conseil général en tant que co-financier de projets concourant à la réduction des gaz à effet de serre : maîtrise de l'Énergie (bâtiments basse consommation d'énergie) et énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie, biogaz et éolien).

Conseil Général de Saône-et-Loire
Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - 71026 Mâcon Cédex 9
Tél : 03.85.39.56.78 - www.cg71.fr



Le site de Montceau de l'étoile

CG 71



O. Girard

La biodiversité : un Jardin de curé

DANS un premier texte, consacré à la gestion d'un verger, nous avons donné des pistes pour mettre en œuvre la diversité écologique en matière de production fruitière. Dans un second article, c'est à notre pratique au potager que nous avons fait référence. Dans les lignes qui suivent, et qui renvoient aux idées déjà exprimées en matière de gestion de la biodiversité au quotidien, le Jardin de Curé prend toute sa place. C'est un exemple ancien, mais souvent oublié, de gestion de la biodiversité dans un espace, plus ou moins important, en ville ou à la campagne, et situé autour de nos habitations.

L'exemple du Jardin de curé

A l'origine, c'est un jardin clos situé près du presbytère et entretenu par un ou des religieux. Ce jardin avait, avant tout, un but utilitaire. On y cultivait, avec pour but de pourvoir à la subsistance de ses propriétaires mais aussi des personnes nécessiteuses, des fruits et des légumes. C'était donc à la base un jardin potager. On y cultivait aussi des fleurs pour fleurir l'autel et quelques plantes médicinales pour soigner les pauvres. C'était donc aussi le jardin des fleurs et des senteurs qui accueillent les auxiliaires.

Avec le temps, c'est devenu un style de jardin mélangeant les fleurs, les légumes et les fruits. On y trouve aussi une grande variété de plantes simples, traditionnelles, non sophistiquées et des plantes médicinales. On n'y trouve pas de pelouses bien entretenues, sauf parfois en guise d'allées et délimitées par des bordures

végétales fleuries. Il s'oppose, par ailleurs, à une évolution qui a conduit à la séparation totale du potager du jardin d'agrément, du verger à la culture des fleurs et des plantes médicinales.

Pour ce qui nous intéresse le Jardin de curé est un écosystème avec des interactions étroites entre les plantes et les animaux qui y vivent. L'équilibre entre la biodiversité et le jardin se fait naturellement. En favorisant la diversité écologique dans l'espace considéré, vous permettez aux auxiliaires (coccinelles, syrphes, abeilles, mésanges, hérissons...) d'avoir une place utile chez vous.

La biodiversité de votre environnement est cependant fragile et doit être protégée. On complètera utilement le dispositif en réalisant tout une série d'abris pour la faune sauvage.

• Christian DELBOS & Michel BELIN
Section Auxois-Morvan des Croqueurs de Pommes
Siège social de l'Association : Maison des Associations
B.P. 80043 - 90001 Belfort cedex



Cabane à insectes

C. Delbos



Abri pour forficules

Abri pour mésanges

Abri à chauve-souris



Le Sabot de Vénus n°29

Quelques plantes médicinales

Romarin

Intérêt pour les abeilles.

Utilisé pour les sauces, rôtis, grillades (agneau, porc), poissons et desserts...

Brûler du romarin parfume l'atmosphère.

Usage médicinal - phytothérapie en infusion, teinture, vin, pommade.

Autrefois, on brûlait du romarin dans la chambre des malades pour purifier l'air.

Horticole - éloigne les acariens, la mouche du chou et de la carotte et se plaît en compagnie de la sauge.

Camomille romaine

Intérêt pour les insectes.

Utilisée pour décorer et parfumer les salades et les desserts.

Usage médicinal - phytothérapie en infusion, poudre (cachets, pilules), vin, huile, sirop, cataplasmes, lotions, bains, lavements.

Ménager - éloigne mites et insectes.

Parfumerie - savons et shampoings

Horticole - éloigne la mouche de l'oignon

Verveine citronnelle

Usages médicinaux : antinévralgique, antispasmodique, stomachique

Culinaire : aromatise l'huile, le vinaigre, les gelées, les gâteaux, les crèmes glacées

Ménager : pots pourris, oreillers et coussins d'herbes, rince-doigts

Menthes pouliot, poivrée, verte.

Intérêt pour les abeilles, guêpes, papillons, coléoptères et chenilles.

Usages culinaires - sauces, poissons, salades de fruits, boissons...

Autrefois on brûlait de la menthe pouliot pour chasser les puces. Plantée autour de la maison, la menthe éloignerait les fourmis.

Médicinal - phytothérapie en infusion, décoction, essence, huiles essentielles, teinture alcoolique, gargarismes, piqûres d'insectes.

Horticole - chasse les pucerons, la mouche et la piéride du chou, les altises et les acariens.

Adresses utiles

Centre d'Aide par le Travail « LE MORVAN »

58230 Montsauche les Settons. Tel. 03 86 84 56 48

Fabricant de nichoirs en douglas naturel.

Le Jardin du Morvan

58370 Larochemillay

www.jardindumorvan.com

Tel. 03 86 30 47 20

Nichoirs de fabrication allemande en béton de bois

Gamme complète de nichoirs : du hérisson aux insectes.

www.vivara.fr

Vente par correspondance de nichoirs et mangeoires pour les oiseaux.

Vous pouvez aussi vous inscrire au stage (gratuit en juin) : Insectes et maladies des vergers

Parc naturel régional du Morvan

Tel. 03 86 78 79 00

Plusieurs modèles de nichoirs à construire vous-même sont proposés pendant le stage.

Différents abris pour les auxiliaires

Cabane à insectes : On peut l'appeler "hôtel à insectes" où chacun d'entre eux trouvera le gîte qui lui convient. Elle sera cloisonnée en compartiments soit ouverts pour certains ou fermés avec trous d'accès pour d'autres. Elle contiendra les matériaux suivants : paille, foin, sarments, tiges à moelle sèche, bûches de bois tendre percées, briques alvéolées, carex, pierres... Elle sera orientée à l'est et posée sur des supports à environ 50 cm. du sol.

Fagots : Ligaturer 10 à 12 tiges à moelle sèche ayant 30 cm de longueur (framboisier, topinambour, sureau, tournesol, bambou). Insérer le fagot ainsi formé dans un tube de protection et le suspendre à une branche d'arbre pour accueillir les hyménoptères.

Abri : Garnir de paille ou de foin sec des pots en terre de diamètre 14 ou 16 cm. Les obturer de grillage à mailles de 15 à 20 mm pour éviter que les merles ne pillent le contenu. Les suspendre, ouverture vers le bas, aux branches d'arbres afin d'accueillir les forficules.

Nichoirs : Les garnir de foin sec ou de feuilles mortes sèches pour accueillir coccinelles et chrysope.

Abri au sol : Prévoir des tas de bois, monticules de pierres, tas de feuilles, pots de terre retournés pour les hérissons, musaraignes, amphibiens... et un ou des tas de sable fin pour l'abeille des sables, le bembex, le sphex, le fourmilion...

Nichoirs à oiseaux : Les installer dans les haies sauvages ou arbres d'ornement, ouverture orientée à l'est. Ne pas oublier, par grand froid, de leur donner à boire et à manger dans des endroits sécurisés.

Quelques espèces à accueillir dans votre jardin (liste non exhaustive)

Les pollinisateurs : abeilles sociales, abeilles solitaires, micro-guêpes solitaires, bourdons, syrphes, bombyles, volucelles, éristales, papillons...

Les prédateurs et les parasitoïdes : araignées, vers luisants, coccinelles, syrphes, chrysope, micro-guêpes, mouches tachinaires, forficules, punaises prédatrices, ichneumons, staphylyns, carabes, mille-pattes, lézards, crapauds, hérissons, musaraignes, orvets...

Les décomposeurs : vers de terre, cloportes, cétoines dorés, iules, punaises, gendarmes...

Les oiseaux et animaux insectivores et carnivores : mésanges charbonnières, mésanges bleues, bergeronnettes, pouillots véloces, troglodytes mignons, rougegorges, rougequeues noirs, fauvelles à tête noire, chauves-souris...



C. Delbos

5^e rencontres Bourgogne Faune Sauvage
44^e colloque interrégional d'ornithologie

Brèves de nature

ACTUALITE NATIONALE

Contez les arbres !

Les 20 et 21 mars 2009, auront lieu les journées internationales du conte et de la poésie. À cette occasion, la Fédération des clubs Connaitre et Protéger la Nature, en partenariat avec la revue La Garance voyageuse, lance un jeu-concours adressé à tous les amoureux de la nature... et de l'écriture !

Pour sa première édition, la FCPN a choisi le thème de sa campagne éducative en faveur de l'arbre des villes et des campagnes : Aux arbres, citoyens ! Il s'agit d'écrire, sous la forme d'un conte ou d'une poésie, l'histoire d'un arbre particulier, celui qui vit dans son jardin, en bas de chez soi, ou encore dans sa mémoire... bref, le sien.

Les gagnants verront leurs textes publiés dans La Garance voyageuse et sur le site de la FCPN et recevront, entre autres, des ouvrages et des outils Nature.

Alors, à vos plumes, citoyens !

Toutes les informations à l'adresse suivante
www.fcpcn.org/actualites/auxarbrescitoyens

Tout sur la revue La Garance voyageuse
www.garancevoyageuse.org

Biodiversité : les députés reconnaissent la valeur du vivant

Dans le cadre du projet de loi du Grenelle de l'environnement I, l'Assemblée Nationale vient de voter deux articles importants pour la protection de la biodiversité : la création d'un mécanisme de compensation de la biodiversité et d'une trame verte et bleue. Avec la mise en place du principe de compensation, il s'agit de ne plus penser l'environnement uniquement comme le seul coût que représente sa protection, mais désormais au coût de sa destruction.

Fortement engagées dans ce combat, les associations écologiques se réjouissent également de l'article 21 du projet de loi qui prévoit la création d'une trame verte et bleue. L'objectif du dispositif est de permettre d'assurer la circulation de la faune et de la flore sur tous les territoires. "La création de continuités écologiques, sortes d'auto-roulottes de la nature, changera profondément nos politiques d'aménagement du territoire et le rapport de l'homme à la nature" selon la Fédération France Nature Environnement.

Tous les détails sur www.legrenelle-environnement.fr

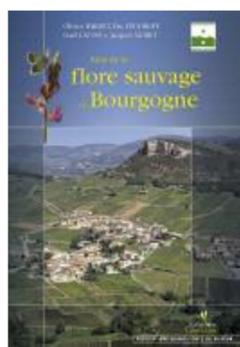
ACTUALITE REGIONALE

Atlas de la flore sauvage de Bourgogne

Cet atlas de plus de 700 pages décrit et répertorie l'ensemble de la flore sauvage de Bourgogne. Après une présentation générale du territoire, les espèces sont présentées sous forme de monographies complètes, avec statut, carte de répartition, période de floraison et photographie (pour les espèces rares ou possédant un statut officiel).

Les espèces à enjeu et les espèces envahissantes sont reprises dans des chapitres à part. Un bilan historique retrace l'évolution des connaissances botaniques sur ce territoire.

Auteurs : Olivier Bardet, Éric Fédoroff, Gaël Causse, Jacques Moret
Editeur : Biotope - Prix : 69,00€



44^e colloque interrégional d'ornithologie dans le cadre des rencontres Bourgogne Faune Sauvage

Les 5^e Rencontres Bourgogne Faune Sauvage - 44^e colloque interrégional d'ornithologie se sont déroulées les 28, 29 et 30 novembre 2008 à la maison du Parc naturel régional du Morvan de Saint-Brisson le premier jour, puis au Campus de l'Université de Dijon, l'ensemble du week-end.

Cet évènement a été organisé par l'EPOB, avec les collaborations de la SHNA et du PNR Morvan, et avec les soutiens financiers du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Côte-d'Or et de l'Europe avec les fonds FEDER. A cette occasion, ce sont plus de 250 participants de tous horizons (de France bien sûr, mais aussi de Suisse et d'Allemagne!) qui sont venus assister et participer au colloque ces trois jours. Beaucoup de sujets différents mais tous relatifs à l'étude, la gestion et la protection des oiseaux de l'interrégion ont été abordés, avec souvent à la clé des débats constructifs qui, nous l'espérons, pourront permettre de faire avancer les choses.

Une dizaine de stands (commerçants, artistes, associations) ont été également disposés à Dijon. Les résultats du concours photo du colloque ont été exposés puis présentés au cours du week-end. De très belles et impressionnantes séquences du prochain film de Loïc Coat sur la Bécasse des Bois ont été diffusées le samedi soir devant une centaine de spectateurs, le tout en avant-première.

Les actes du colloque seront publiés en 2009 dans la revue scientifique Bourgogne Nature. Rien n'a été encore défini quant à la prochaine région qui organisera le 45^e colloque interrégional d'ornithologie.

Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne (EPOB)
Espace Mennetrier - Rue Louis Jouvot - 21 240 TALANT
03 80 56 27 02 - <http://epob.free.fr/>

Premières interventions sur le site départemental de Montceaux-l'Etoile

Le Conseil général de Saône-et-Loire s'est porté acquéreur fin de 2007 du « marais de Montceaux l'Etoile », dans l'objectif de le gérer, de le protéger et de le valoriser en vue de son ouverture au public.

Pour ce faire, un plan de gestion a été élaboré au cours de l'année 2008, par un bureau d'étude spécialisé, en collaboration avec un certain nombre d'organismes compétents en la matière, dont le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. Ce plan a fixé dans un premier temps, comme priorité, de restreindre l'expansion d'une plante d'origine américaine particulièrement envahissante : la Jussie. Cette dernière, (à l'origine introduite en France pour agrémenter les bassins et les aquariums) se révèle un problème national car son développement très rapide est cause d'asphyxie des plans d'eau et conduit à une perte importante de biodiversité.



Conseil Général de Saône-et-Loire

Ainsi, « l'Equipe départementale d'aménagement et d'environnement du Conseil Général » (créée début 2008) composée d'un chef d'équipe et de personnes bénéficiaires du RMI en CDD s'est vue attribuer pour mission de limiter l'expansion de cette plante invasive. Un travail manuel physique et minutieux d'arrachage de cette espèce a donc été entrepris entre novembre et décembre 2008. La plante sera ensuite transférée, par le biais de sacs hermétiques, vers un centre de compostage afin d'y être traitée.

Parmi la centaine de chantiers envisagés par l'équipe départementale, l'entretien et le suivi de la Jussie sur le site de Montceaux l'Etoile feront partie des préoccupations essentielles de l'année 2009.

Toute l'actualité du Département sur www.cg71.fr

Les acteurs bourguignons se mobilisent autour des services rendus par la biodiversité

Organisée par Alterre Bourgogne et le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), une conférence-débat intitulée « La biodiversité : un capital pour nos territoires » a réuni plus de 250 participants à Dijon, le 4 décembre dernier. L'objectif était de sensibiliser notamment les élus de collectivités, les acteurs économiques et les associations au fait

que l'enjeu de préservation de la biodiversité ne se limite pas uniquement à la protection de la faune et de la flore, mais qu'il réside aussi largement dans le maintien des biens et services indispensables au fonctionnement de nos sociétés.

L'évaluation économique des services rendus par la biodiversité est une démarche récente, ces premiers travaux datant, pour ce qui concerne la France, d'à peine une vingtaine d'années. Les coûts de l'inaction ont récemment été évalués à 7% du PIB mondial en 2050. En Bourgogne, des écosystèmes comme les sols ou bien encore le bocage sont de véritables supports au développement économique.

Alterre Bourgogne partenaire pour une biodiversité préservée en Bourgogne

Alterre Bourgogne est un des partenaires associés par le Conseil Régional et la DIREN à la mise en œuvre d'activités en faveur de la biodiversité. À ce titre, l'Agence pour l'environnement et le développement soutenable agit suivant trois axes :

- la concertation et la mutualisation des outils, notamment dans le cadre de l'animation du réseau bocage de Bourgogne
- l'observation et la valorisation de bonnes pratiques pouvant être reproduites dans les domaines agricole, sylvicole et en milieu urbain
- la formation – sensibilisation, avec un programme visant à renforcer les compétences des élus et des services techniques des collectivités en matière de biodiversité et de gestion durables des ressources naturelles, mené via le SFFERE (Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement). A partir de 2009, ce programme de formation sera doublé d'une campagne de sensibilisation à laquelle contribueront l'ensemble des partenaires régionaux concernés, dont le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Acquisitions sur le site de Nataloup – le Furtiau

En 2005, le Conservatoire, en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan, a mené une étude foncière sur les parcelles en déprise agricole du site Natura 2000 « Prairies marécageuses et para-tourbeuses de la vallée de la Cure ». En effet, l'abandon des pratiques agricoles entraîne une perte de la valeur patrimoniale de ces parcelles. Sur la commune de Montsauche-les-Settons, un secteur a été identifié, concernant 7 parcelles, totalisant 7,16 ha pour 5 propriétaires. Celles-ci recèlent 3 habitats naturels d'importance européenne et au moins 6 espèces végétales protégées ou rares en Bourgogne.

L'autre intérêt relève de la situation des terrains concernés, puisqu'ils sont répartis autour de 2 parcelles elles-mêmes acquises par le CSNB et représentant 2,9 ha.



Après concertation, il a été décidé que le Conseil Général de la Nièvre s'orienterait vers l'acquisition de ces parcelles au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, tandis que le Parc naturel régional du Morvan assurerait la gestion de l'ensemble.

Après négociations amiables, le Conseil Général vient de signer l'acquisition de la 5^e et dernière parcelle, pour un total de 6,90 ha.

Au bilan, le site est donc constitué d'un ensemble d'un seul tenant de près de 10 ha qui n'attend plus que quelques opérations de restauration ou de gestion pour exprimer sa valeur botanique exceptionnelle.

Pour cette opération, le Conseil Général a obtenu une aide de la DIREN à hauteur de 40% du montant des acquisitions.

Toute l'actualité du Département sur www.cg58.fr

Revue scientifique Bourgogne-Nature

Les Cahiers scientifiques du Parc - hors-série n°6 Bourgogne-Nature consacrés à la cartographie du Morvan sont maintenant disponibles.

Cet ouvrage reprend à son compte les entretiens de Bibracte 2005 consacrés à la cartographie. Pour compléter cette revue scientifique Bourgogne-Nature / Cahiers scientifiques du PnrM, les auteurs ont associé le diagnostic socio-économique et territorial du Morvan de 2005 ainsi que l'inventaire cartographique des paysages et du patrimoine naturel, réalisés pour le renouvellement du classement du Parc naturel régional par les équipes du Parc et ses partenaires. A noter également, la sortie de la revue scientifique Bourgogne Nature n°6 qui traite des amphipodes, de la Réserve ornithologique de Bas-Rebourseaux, des vautours en Bourgogne...



Outils pédagogiques Bourgogne-Nature

Après "A la découverte de la Flore de Bourgogne, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en partenariat avec le PnrM, ont édité le 2^e outil pédagogique Bourgogne-Nature sur "Quelle eau laisserons-nous à nos enfants ?"

Une découverte interactive de la consultation du public dans le cadre de la Directive Cadre Européenne, une découverte des problématiques liées à l'eau des sources de la Seine et de l'Yonne à l'Estuaire...

Renseignements sur www.bourgogne-nature.fr





La conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire se donne pour objectif premier la conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon, sous la forme d'acquisitions de sites, de locations ou de conventions de gestion avec les propriétaires. Les sites ainsi préservés et gérés par le Conservatoire constituent une source de richesses naturelles dont chacun pourra profiter à l'avenir.

La sensibilisation au patrimoine naturel bourguignon.

Le second objectif est la sensibilisation au patrimoine naturel, au moyen de publications et d'aménagements de sites pour leur ouverture au public.

Un Conseil d'administration.

Ce conseil d'administration est composé de quatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents lors de l'Assemblée générale.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

Une vingtaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir ces objectifs.

Votre adhésion permet au Conservatoire de mieux défendre le patrimoine naturel.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.



Le Conservatoire est membre d'Espaces Naturels de France, la fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels.
www.enf-conservatoire.org

Nos partenaires

Collège de membres de droits associatifs au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Communes

- | | | |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| Brochon (21) | Talant (21) | Rully (71) |
| Chaugey (21) | Tillenay (21) | St-Semin-du-Bois (71) |
| Couchev (21) | Vosne-Romanée (21) | St-Semin-du-Plain (71) |
| Cussey-lès-Forges (21) | Pouilly-sur-Loire (58) | St-Vallerin (71) |
| Étalante (21) | St-Brisson (58) | Lailly (89) |
| Gevrey-Chambertin (21) | Bouzeron (71) | Sacy (89) |
| Is-sur-Tille (21) | Bussièrès (71) | Tanlay (89) |
| Leuglay (21) | Chassey-le-Camp (71) | Givry (89) |
| Marcilly-sur-Tille (21) | Dezize-lès-Maranges (71) | Merry/Yonne (89) |
| Morey-St-Denis (21) | Le Creusot (71) | St-Moré (89) |
| Nantoux (21) | Ouroux-sur-Saône (71) | Treigny (89) |
| Nuits-St-Georges (21) | Plottes/Tournus (71) | Voutenay/Cure (89) |
| Pommard (21) | Moroges (71) | Mailly-le-Château (89) |
| Recey-sur-Ource (21) | Lugny (71) | Sainte-Colombe (89) |
| Santenay-lès-Bains (21) | Remigny (71) | |

Établissements bancaires



Communautés de communes

Haut-Mâconnais
Chagny
Communauté Creusot Montceau

Fondations et partenaires privés



Les actions du Conservatoire sont aussi soutenues par



Soucieuse de l'environnement et respectueuse de notre avenir, l'imprimerie Vidonne-Semco adhère au label environnemental "Imprim'Vert". La marque "Imprim'Vert" garantit le respect des critères environnementaux définis par un cahier des charges national : gestion et stockage conforme de déchets dangereux, non utilisation de produits toxiques, sensibilisation de la clientèle.



N°29 - 2^e semestre 2008
ISSN 1164-5628
Dépôt légal : 4^e trimestre 2008

Publication éditée par le

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Correspondance

Chemin du Moulin des Étangs
21600 FENAY
T : 03 80 79 25 99
F : 03 80 79 25 95
www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr
conservatoire@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr

Directeur de la publication

Daniel Sirugue

Directeur de la rédaction

Romain Gamelon

Maquette

Olivier Girard

Secrétariat de rédaction

Cécile Andriot

Impression

Vidonne - Semco

Ont collaboré à ce numéro

Cécile Andriot, Michel Belin, Luc Capon, Isabelle Civette, Christian Delbos, Hugues Dollat, Cécile Forest, Jacques

Henry, Philippe Pagniez, Daniel Sirugue, Pierre Terrier.

Comité de relecture

Alain Desbrosse, Régis Desbrosses, Vincent Gillet, Guy Hervé, Chantal Morot-Gaudry, Franck Nouvellet, Marie-Claude Revirard, Daniel Sirugue.
DIREN Bourgogne, Conseil Régional, CG 71, CG 58, AOMSL, CEOB-Aile Brisée, SHNA, SOBA, LPO Yonne.

Ce numéro a été réalisé avec le soutien financier de l'Europe, de la DIREN Bourgogne, du Conseil Régional Bourgogne, du Conseil Général de Saône-et-Loire et du Conseil Général de la Nièvre.